

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêtés du 16/07/2019 et 23/01/2020 - R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 ; Norme NF X46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	72561-142977 A
Propriétaire	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Donneur d'ordre	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Adresse de l'immeuble	191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Type de bien	Bâtiment
Date de la commande	28/09/2023
La (ou les) date(s) d'exécution du repérage	03/10/2023
Date d'émission du rapport de repérage	13/10/2023
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	

Signataire du rapport

Signature et Visa

ADIAG
11 rue de Tocqueville
31200 Toulouse
Siret : 483 336 319 00148
Tél : 05 47 74 48 54 - toulouse@adiag.apave.com

Opérateur de repérage :
LUPICCIANI Eric
Apave Diagnostics
Le 13/10/2023

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Commentaires :

Néant

SOMMAIRE

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : 72561-142977	Référence du donneur d'ordre : CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
--	---

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Adresse du propriétaire :	191 Avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier
Représenté par :	
Donneur d'ordre :	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Accompagnateur :	Le propriétaire
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur LUPICCIANI Eric
N° de certification de l'opérateur :	C2019-SE09-014
Organisme :	WE-CERT
Nom et adresse de l'entreprise :	Apave Diagnostics - 11 rue Alexis Tocqueville - 31200 TOULOUSE
N° de Siret :	48333631900148
RCP compagnie n° de police :	AXA IARD - 10800807204

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	
Adresse complète :	191 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Référence Cadastre :	Non communiqué(e)
Date du permis de construire :	Date de la construction :
Bâtiment :	Etage :
Escalier :	Porte :
Fonction principale du bâtiment : Bâtiment	N° de lot :
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :	

1.4 Identification du laboratoire d'analyse :

Laboratoire d'analyse :	Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord
Adresse du laboratoire :	557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT
Numéro d'accréditation :	1-1593

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Description des travaux envisagés, ouvrages et parties d'ouvrage à inspecter :

refection de la verrière, changement des vitres

3 Programme de repérage

Liste non-exhaustive des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Plaques ondulés et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles ») Plaques en matériaux bitumineux Revêtements anti-condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment Ardoises en fibro ciment Bardeaux bitumineux (« shingles »)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation Conduits d'eaux pluviales Garnissage des joints de dilatation Joints de dilatation Couvre-joints Tresses d'étanchéité à l'air Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.) Jonctions bitumineuses Solins en fibre ciment Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie Isolants fibreux en sous toiture Flocages, enduits projetés
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi-indépendance, pare-vapeur Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...) Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Fenêtres de toit, lanternes, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...) Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
2 - Parois verticales extérieures et Façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage Ardoises composites hors fibro ciment Ardoises en fibro ciment Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses Revêtements intérieurs anti-condensation (hors peintures) Peintures des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs Revêtements plastiques épais (RPE) Peintures sur béton Enduits pelliculaires de lissage/débullage Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire Garnissage des joints de dilatation Joints de dilatation Couvre-joints Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium) Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure

	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.) Peintures décoratives
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation Conduits d'eaux (pluviales et usées) Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Enduits de ragréage, débullage, lissage Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu Fourreaux (carton, fibres-ciment...)
Poteaux	Flocages Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage) Joints de dilatation, d'assemblage avec pourtravaux Entourages de poteau (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés Flocages Plots de colle fixant les cloisons au mur Bandes calicot Enduits de jointoiement des plaques de plâtre Sous couches des tissus muraux Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés) Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage) Bandes calicot Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné Panneaux (fibres-ciment, ...) Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie) Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...) Revêtements bitumineux Peintures intumescentes
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés

	Panneaux collés vissés ou cloués
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre
	Sous couches des tissus muraux
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)
	Résines
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
Poutres et charpentes	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres ciment, matériaux sandwich)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)
	Jonctions avec la façade, calfeutremments, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, ...)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Pare vapeur
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
Suspentes et contrevents	Flocages
	Protections en plâtre
	Peintures intumescentes

5 - Planchers et planchers techniques

Revêtements de sols	Dalles de sol
	Nez de marche
	Dalles moquettées avec entre couche noire
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples
	Colles bitumineuses
	Colles non bitumineuses
	Moquette
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Peintures de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Revêtements de sols sportifs
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Enduit de cuvelage
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)
	Matelas
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides

	Rubans adhésifs
	Mastics
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Volets coupe-feu y compris ossature
	Rebouchages et calfeutremments de clapets et volets coupe-feu
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
	Joints d'étanchéité des trappes

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
	Isolants
	Colles
	Joints
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...
	Tresses
	Joints plats

8 - Équipements divers et accessoires

Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages
	Bourres
	Tresses
	Calorifugeages
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Dispositifs anti-condensation (peintures, films, etc.)
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés
	Tresses des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses anti vibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment

9 - Fondations et soubassements

Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sols
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)

4 Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le programme de repérage.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non-présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération.

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante et dossier amiante – Partie privative qui doivent être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

Avertissements :

Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.

Afin de faciliter la localisation de certains matériaux ou produits, l'opérateur peut indiquer des zones selon la convention suivante : « A » désigne la zone de l'accès au local. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ... dans le sens des aiguilles d'une montre.

Moyens mis à disposition : Néant

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Sans objet

4.3 Analyse Documentaire :

Néant

4.4 Rapports précédemment réalisés

Néant

5 Résultats détaillés du repérage

5.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

➤ Liste des locaux / Parties d'immeuble visités

Parties d'immeuble concernées où Locaux à investiguer	Etage
verrière col/0ser33 	RDC

➤ Liste des locaux / Parties d'immeuble non visités :

Néant

➤ Liste des éléments non inspectés :

Néant

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local / Partie d'immeuble	Etage	Composant de la construction	Partie de composant	Critères de décision	Réf. ZPSO	Présence d'amiante (oui/non)	Estimatif de la quantité
verrière COL/0SER33	RDC	Plancher	Béton	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		Non	
		soubassement	Béton	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		Non	
		vitres n°1	Mastic	Résultat d'analyse (P001)		Non	
		vitres n°2	Mastic	Résultat d'analyse (P002)		Non	
		vitres n°2	Mastic souple	Résultat d'analyse (P003)		Non	
		vitres n°1	Mastic	Résultat d'analyse (P004)		Non	
		façade - armature	Métal - Peinture	Résultat d'analyse (P005)		Non	

Commentaires :

Néant

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001

Emplacement :



Nom du client CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Numéro de dossier 72561-142977 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 34	Pièce ou local – Composant RDC - verrière - vitres n°1 - Murs
Nom de l'opérateur LUPICCIANI Eric	Date de prélèvement 03/10/2023	Partie de composant Mastic

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet : Mastic Planche de croquis n° :	
--	--

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002
Emplacement :


Nom du client CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Numéro de dossier 72561-142977 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 34	Pièce ou local – Composant RDC - verrière - vitres n°2 - Murs
Nom de l'opérateur LUPICCIANI Eric	Date de prélèvement 03/10/2023	Partie de composant Mastic

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :
Mastic

Planche de croquis n° :

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (belge)	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003
Emplacement :


Nom du client CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Numéro de dossier 72561-142977 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 34	Pièce ou local – Composant RDC - verrière - vitres n°2 - Murs
Nom de l'opérateur LUPICCIANI Eric	Date de prélèvement 03/10/2023	Partie de composant Mastic souple

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Mastic souple

Planche de croquis n° :

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau souple de type mastic (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004
Vue d'ensemble

Emplacement


Nom du client CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Numéro de dossier 72561-142977 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 34	Pièce ou local – Composant RDC - verrière - vitres n°1 - Murs
Nom de l'opérateur LUPICCIANI Eric	Date de prélèvement 03/10/2023	Partie de composant Mastic

Résultat amiante : Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :

Mastic

Planche de croquis n° :

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	0	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005
Emplacement :


Nom du client CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER	Numéro de dossier 72561-142977 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 34	Pièce ou local – Composant RDC - verrière - façade - Murs
Nom de l'opérateur LUPICCIANI Eric	Date de prélèvement 03/10/2023	Partie de composant Métal - Peinture

Résultat amiante : Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet :
Métal / Peinture

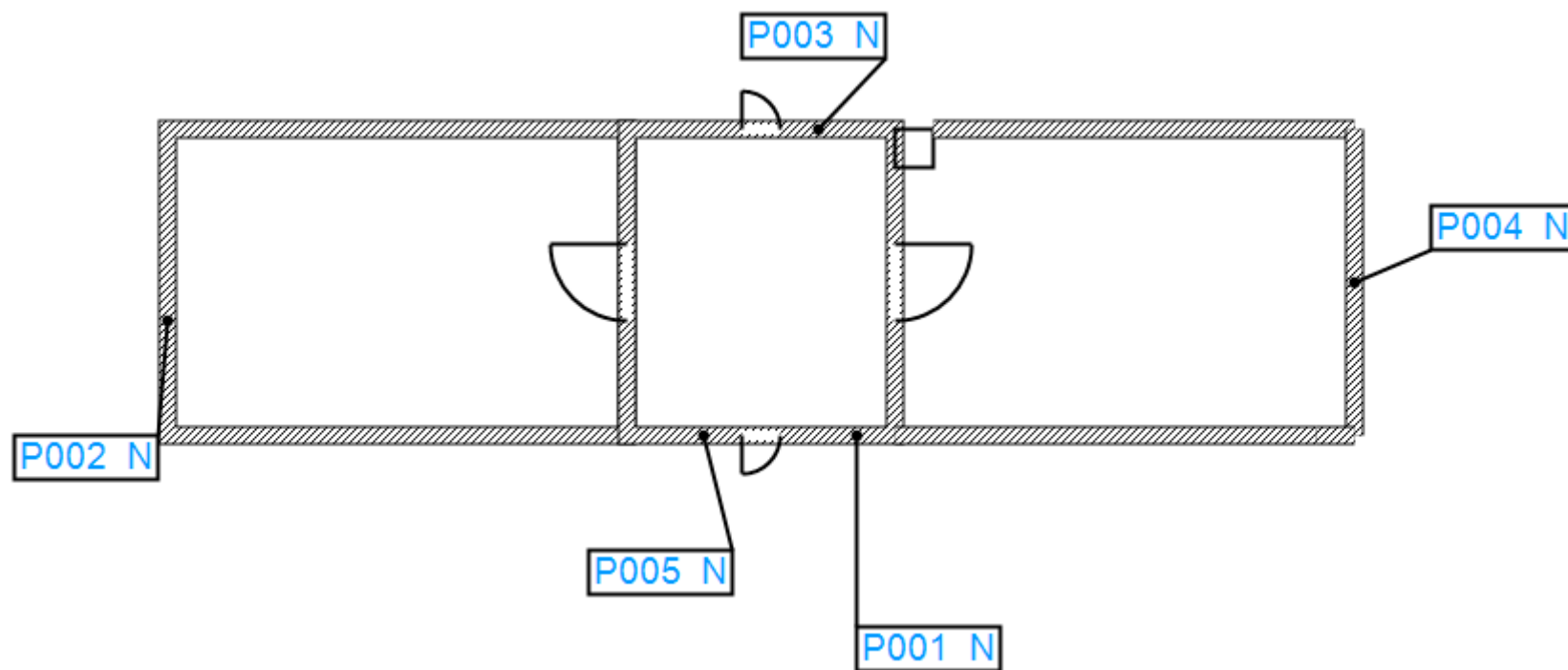
Planche de croquis n° :

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)	Conclusion amiante
RAW PRODUCT	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	0	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE : Plans / Croquis

Titre : plan de masse COL/0SER33	N° planche : 1/1	N° dossier : 72561-142977	Type : Croquis
Client : CENTRE HOSPITALIER	Version : 0	Adresse : 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER CEDEX 5	
Intervenant : LUPICCIANI Eric	Date : 13/10/2023		
Origine du plan : Cabinet de diagnostics			
Commentaire :		Localisation :	Lieu / Zone :



ANNEXE : Procès-verbaux d'analyse

PV_00720231001154760



Analyses pour le Bâtiment

APAVE DIAGNOSTICS
Monsieur Eric LUPICCIANI
Chez Apave -11 rue Alexis Tocqueville
31200 TOULOUSE

Notre référence : AR-23-HB-119105-01

Numéro de dossier : 23N036619

Référence de dossier :

72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER
CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23N036619-001 - Référence P001-RDC - verrière - Murs - vitres n°1 - Mastic, prélevé par vos soins,
et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 23N036619-002 - Référence P002-RDC - verrière - Murs - vitres n°2 - Mastic, prélevé par vos soins,
et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 23N036619-003 - Référence P003-RDC - verrière - Murs - vitres n°2 - Mastic souple, prélevé par vos
soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS**
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-057425-01 Date d'émission de rapport : 11/10/2023 12:20 Page1/2
Référence laboratoire N° : 23RI059107 Référence de suivi du dossier N° : 23N036619
Reçu au laboratoire le : 06/10/2023 Date de réception : 05/10/2023
Date d'analyse : 10/10/2023
Référence dossier Client: 23N036619 - 72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER
CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	23N036619-001 - P001-RDC - verrière - Murs - vitres n°1 - Mastic	Matériau (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	MET /OJY5	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	23N036619-002 - P002-RDC - verrière - Murs - vitres n°2 - Mastic	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET /OJY5	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	23N036619-003 - P003-RDC - verrière - Murs - vitres n°2 - Mastic souple	Matériau souple de type mastic (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET /OJY5	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.
Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-057425-01

Date d'émission de rapport : 11/10/2023 12:20

Page 2/2

Référence laboratoire N° : 23RI059107

Référence de suivi du dossier N° : 23N036619

Reçu au laboratoire le : 06/10/2023

Date de réception : 05/10/2023

Date d'analyse : 10/10/2023

Référence dossier Client: 23N036619 - 72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER

CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Agnieszka Chlebek
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

PV_00720231001155112



Analyses pour le Bâtiment

APAVE DIAGNOSTICS
Monsieur Eric LUPICCIANI
Chez Apave -11 rue Alexis Tocqueville
31200 TOULOUSE

Notre référence : AR-23-HB-119106-01

Numéro de dossier : 23N036618

Référence de dossier :

72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER
CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 23N036618-001 - Référence *P004-RDC - verrière - Murs - vitres n°1 - Mastic*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 23N036618-002 - Référence *P005-RDC - verrière - Murs - façade - Métal - Peinture*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord SAS
557, route de Noyelles
F-62110 Henin-Beaumont
Tél: +33 3 21 08 80 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 123 728 € RCS Arras SIRET 529 294 035 00033 TVA FR71 529 294 035 APE 7120B

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT NORD SAS**
Réception résultat
EUROFINS ABN
557 chemin de Noyelles
Parc du Pommier
62110 HENIN BEAUMONT

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-057529-01 Date d'émission de rapport : 11/10/2023 20:31 Page1/2
Référence laboratoire N° : 23RI059106 Référence de suivi du dossier N° : 23N036618
Reçu au laboratoire le : 06/10/2023 Date de réception : 05/10/2023
Date d'analyse : 10/10/2023
Référence dossier Client: 23N036618 - 72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER
CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	23N036618-001 - P004-RDC - verrière - Murs - vitres n°1 - Mastic	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET / X8VP	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002 (1)	23N036618-002 - P005-RDC - verrière - Murs - façade - Métal - Peinture	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET / XKF7	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-23-RI-057529-01

Date d'émission de rapport : 11/10/2023 20:31

Page 2/2

Référence laboratoire N° : 23RI059106

Référence de suivi du dossier N° : 23N036618

Reçu au laboratoire le : 06/10/2023

Date de réception : 05/10/2023

Date d'analyse : 10/10/2023

Référence dossier Client: 23N036618 - 72561-142977 A - 191 avenue du Doyen Gaston Giraud 34295 MONTPELLIER
CEDEX 5 - CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur.

Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Alicja Matracka
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

ANNEXE : Certificat de compétence



Numéro d'accréditation
4-0634
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

WE-CERT CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **LUPICCIANI Eric**

Sous le numéro : **C2019-SE09-014**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	X
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (SANS MENTION)	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS (MENTION)	Du 15/09/2022 Au 03/11/2024
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	X
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	X

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification



WE-CERT - 16 rue de Villars, 57 100 THIONVILLE
Tél : 03 72 52 02 45 - mail : admin@qualit-competences.com;
SAS au capital de 7500 Euros - RCS de Thionville - Code APE / NAF, 7120B N°SIRET 88851995600021

ANNEXE : Attestation d'assurance

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



COURTIER

VERLINGUE
9 QUAI DE ROTTERDAM BP 156
68313 ILLZACH CEDEX
Tél : 03 89 61 64 64
Fax : 08 20 20 26 32
Portefeuille : 0201050284

APAVE
IMMEUBLE CANOPY
6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE FR

Vos références :

Contrat n° 10800807204
Client n° 0416806720

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de APAVE DEVELOPPEMENT et sa filiale APAVE Diagnostics

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 9 Décembre 2022
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

Fin du rapport